

Nombre de conseillers  
En exercice : 27  
Présents : 16  
Procurations : 7  
Suffrages exprimés : 23

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2023/D/07/7-10/085

**OBJET : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT – ECOLE DU CHAMP DE MAI –  
CAS DEROGATOIRES ENFANTS HORS COMMUNE**

Le 20 juillet 2023 à 18h30, le Conseil Municipal de SELLES-SUR-CHER dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Stella COCHETON, Maire.

Date de convocation : le 12 juillet 2023  
Secrétaire de séance : Grégoire BERT

**Présents** : Mesdames Muriel BOISSONNET, Stella COCHETON, Marie-José FERREIRA, Michelle GAUTHIER, Michelle MILLAN, Muriel PASQUER et Corine SERIEYS.

Messieurs Grégoire BERT, Éric BOURNY, Michel CEPERO, Guillaume CLERC, Guy DOUSSAUD, Stéphane GARREAU, Gérard MARGOTTIN, Georges MOUSSIER, et Claude TESSIER.

**Absents ayant donné pouvoir** : Mesdames Magali BRIEUX (pouvoir à Monsieur CLERC), Angélique DUBÉ (pouvoir à Madame COCHETON), Valérie PACAUD (pouvoir à Madame GAUTHIER).  
Monsieur Bruno BERNARD (pouvoir à Monsieur CEPERO), Philippe CHAMARD (pouvoir à Monsieur MOUSSIER) Pascal MASSON (pouvoir à Madame SERIEYS), et Vincent SOMMIER (pouvoir à Madame BOISSONNET).

**Absents** : Mesdames Marie-Laure BERTHIER et Suzanne DECHAMPS,  
Messieurs Nicolas MARTINS et Bruno GIRARD

Le Conseil Municipal fixe la participation aux frais de fonctionnement de l'école publique maternelle de l'école du Champ de Mai à hauteur de 1590 € par enfant et par an pour les enfants hors commune bénéficiant d'un cas dérogatoire dans la Loi Debré.

Ce tarif tient compte de la comptabilité analytique mise en place par poste de dépenses et par bâtiment, selon le compte administratif 2022.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider le montant de la participation aux frais de fonctionnement présenté ci-dessus,

Le Maire, **Stella COCHETON**

Le Secrétaire de séance, Grégoire BERT

